

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 103 (2005)
Heft: 12

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nausées de la grossesse

Le gingembre: efficace et sans risque

Les résultats d'une revue systématique¹ d'essais cliniques et d'études d'observation indiquent que le rhizome de gingembre (*Zingiber officinale*) soulage les nausées et les vomissements de la grossesse (ou maladie gravidique précoce) sans causer les effets indésirables souvent associés aux antiémétiques classiques. Les nausées de la grossesse affectent de 70 à 85% des femmes enceintes et, chez près de la moitié d'entre elles, elles s'accompagnent de vomissements. Or, les antiémétiques peuvent avoir des effets tératogènes. Des chercheurs italiens et britanniques viennent de publier les résultats d'une revue systématique qui confirment cet usage traditionnel. Dans quatre essais cliniques à double insu menés auprès de 246 femmes enceintes, le gingembre s'est avéré plus efficace qu'un placebo pour



Photo: JBS

prévenir les nausées et les vomissements durant la grossesse. Les résultats de deux essais comparatifs ayant porté sur 429 sujets indiquent qu'il est aussi efficace que la pyridoxine (vitamine B6), un antiémétique classique prescrit sous ordonnance aux femmes enceintes. Dans tous ces essais, aucun effet tératogène n'a été associé au gingembre. On recommande généralement aux femmes enceintes de s'en tenir à 2 g. de gingembre séché par jour ou à 10 g. de gingembre frais, soit une tranche de rhizome d'env. 6 à 7 mm d'épaisseur.

Source: Pierre Lefrançois, PasseportSanté.net, Actualités du 19 avril 2005.

¹ Borrelli, F. et al.: Effectiveness and safety of ginger in the treatment of pregnancy induced nausea and vomiting. *Obstet. Gynecology*, 2005 Apr., 849-56.

Périnatalité

Autour des naissances difficiles

Les Hôpitaux Universitaires de Genève organiseront les 18 et 19 mai 2006 deux journées de périnatalité sur le thème «Travailler ensemble autour des naissances difficiles: un défi pour les professionnels de la périnatalité». La pédopsychiatre Françoise Molénat sera présente tout au long de ces journées pour réguler les échanges entre le public et l'équipe pluridisciplinaire lors des présentations cliniques. Celles-ci concerneront soit l'annonce d'une mauvaise nouvelle, soit une situation psychosociale complexe. A vos agendas pour réserver d'ores et déjà ces dates!

Gestion des risques

Le confort: pour qui?

La sociologue française Danièle Carricaburu étudie l'avancée des techniques et l'évolution des mentalités professionnelles. Une enquête dans plusieurs maternités de différents niveaux (nord-ouest de la France) l'amène à analyser les conditions de recours à quatre techniques d'aide à l'accouchement: le déclenchement, le travail dirigé, l'analgésie péridurale et la césarienne prophylactique. Pour cela, elle a analysé des dossiers, observé des réunions ainsi que des interventions en salle de naissance, mené une soixantaine d'entretiens auprès de sages-femmes, d'obstétriciens, de pédiatres et d'anesthésistes. Danièle Carricaburu oppose deux formes de rationalisation – l'une formelle, l'autre matérielle – qu'elle illustre par de nombreux extraits d'entretien. Et

Entreprises suisses

Une politique familiale est payante

Le Conseil fédéral considère l'amélioration de la conciliation des vies professionnelle et familiale comme une priorité politique. Mais, il pense que le développement de politiques d'entreprise favorables à la famille relève avant tout de l'initiative des entreprises. Montrant l'exemple, le Département fédéral de l'économie s'est joint à une initiative privée (intitulée «Beruf und Familie») pour mesurer les coûts-bénéfices d'une telle politique. Tout en restant très prudente, cette analyse, qui a été réalisée par Prognos-Bâle et a été publiée fin octobre 2005, fait ressortir un retour sur investissement d'au moins 8%. Elle suggère diverses mesures pour concilier vies professionnelle et familiale:

- Réservation de places dans des crèches et garderies
- Contribution financière aux frais de garde
- Congé pour les mères au-delà du congé de maternité légal
- Congé de paternité

- Travail à temps partiel échelonné
- Télétravail

C'est ainsi qu'une fluctuation moindre du personnel a, pour l'entreprise, des effets positifs. Deux exemples parmi d'autres:

- Quand le nombre de mères réintégrant l'entreprise après la naissance d'un enfant grandit, celle-ci économise sur les coûts liés au repourvoiement des postes puisqu'elle évite le recrutement externe.

- Quand l'entreprise multiplie les temps partiels, elle diminue les coûts d'un personnel de remplacement.

D'autres facteurs n'ont pas été pris en compte, parce que difficilement quantifiables: il s'agit avant tout des conséquences bénéfiques sur la motivation, sur la loyauté et sur la disponibilité des salariés, mais aussi de l'attractivité de l'entreprise et de sa renommée auprès des consommateurs ou usagers.

Source: Dossier de presse du seco, 31 octobre 2005.

elle conclut: «Initialement conçues pour pallier les difficultés du processus de mise au monde, pour réduire les risques de complication pour la mère et le bébé au moment de l'accouchement, (les techniques d'aide à l'accouchement) sont censées être mobilisées au nom d'une rationalisation formelle: à tel risque correspond telle technique. Pourtant, il ressort de l'enquête menée que ces techniques peuvent être détournées pour gérer l'incertitude temporelle de l'accouchement et améliorer le confort des professionnels, leur recours relève alors davantage d'une rationalisation matérielle, liée aux conditions dans lesquelles les professionnels exercent.» (p. 260)

Un exemple significatif parmi d'autres: l'absence de cris. «Lors d'une observation, une

femme s'est mise à crier avec force, l'obstétricien de garde a fait irruption dans la salle de travail et, sans poser la moindre question, s'est adressé brutalement à la sage-femme: mais enfin, faites-lui une péri, c'est insupportable!» (p. 256). Désormais, remarque Danièle Carricaburu, on ne tolère plus la femme sauvage, inaccessible, agitée, débordée voire déchaînée dans la douleur... mais, en fin de compte, capable de pousser utilement. Le calme est devenu une exigence de qualité du travail et l'accouchement est perçu comme un acte collectif où chacun ou chacune «tient» son rôle et a son «travail» (dans la double acception du terme) bien déterminé.

Source: Danièle Carricaburu, De la gestion technique du risque à celle du travail: l'accouchement en hôpital public, *Sociologie du travail*, 2/2005, 245-262.

France

Rêves de famille nombreuse

Les mamans de bébés âgées de 0 à 24 mois rêveraient d'avoir 3 ou 4 enfants. C'est ce que révèle une enquête de la Sofres auprès d'un millier de jeunes mères interviewées au printemps dernier. Ces mêmes mères n'ont (ou n'auront) effectivement que 2 ou 3 enfants.

Pourquoi ce décalage?

L'enquête indique que ce sont principalement (59%) des questions d'argent qui entrent en jeu: le chômage, la précarité. «Et puis, un seul revenu, cela ne suffit pas», ajoute une majorité de mères.

C'est aussi (29%) l'ambiance de peur qui règne actuellement: guerres, pollution, insécurité, etc. C'est encore l'obligation de se contenter d'un logement trop petit, mal adapté (24%), ou encore une revendication de choix pro-

fessionnel ou de carrière (16%).

C'est parfois un problème de garde ou de santé de la mère (11%), ou bien l'âge de la mère (9%), ou encore l'avis du père qui considère que la famille a déjà atteint sa taille idéale (8%).

Entrent peu en ligne de compte: le changement de la voiture (5%), le financement d'études (2%) ou l'envie de profiter de la vie en dehors des enfants (2%).

Que faire?

Ces mamans plaident pour une politique familiale plus incitative (revalorisation des allocations familiales, aides au logement et à la garde) et pour une meilleure reconnaissance de la mère dans le monde du travail (horaires aménagés, progression salariale, formations continues).

Source: Communiqué Sofres du 7 juin 2005.

Prévention

«Secouer peut tuer»

Pour la première fois en France, une campagne grand public tente de sensibiliser sur les dangers de secouer les bébés.

A partir du 6 octobre 2005, des plaquettes de prévention, illustrées par le dessinateur belge Philippe Geluck et son célèbre chat, seront distribuées aux nouveaux parents. Des posters seront apposés dans les cabinets médicaux, les salles d'attente des consultations gynécologiques et pédiatriques, les crèches et les pharmacies. Une enquête réalisée auprès de 303 parturientes a montré que 39% des femmes n'ont jusqu'ici jamais entendu parler du syndrome du bébé secoué.



En mars 2006, un forum sur le sujet sera organisé. Cette campagne de prévention, la première de cette envergure, sera également évaluée et une étude de suivi de cohorte est prévue à long terme.

Source: Dr Lydia Archimède, Le Quotidien du Médecin du 5 octobre 2005. Pour en savoir plus: www.crfc.org



Photo: Daniel Wietlisbach

Session parlementaire

Allocations familiales en débat

En 1992 déjà, le Parlement a approuvé une intervention de l'ancienne conseillère nationale Angeline Fankhauser visant à améliorer les allocations familiales. Et puis, plus rien.

En 2003, l'initiative populaire «Pour de plus justes allocations pour enfants!» a été déposée par Travail.Suisse. L'initiative devrait permettre de concrétiser le principe «Un enfant, une allocation» et de régler les allocations familiales au niveau national.

Sur la base de cette initiative, le Parlement a élaboré un contre-projet qui prévoit un régime fédéral d'allocations familiales: le débat repart en décembre 2005. Le Conseil des Etats et le Conseil national ne sont pas d'accord sur le fait de savoir si chaque enfant doit recevoir une allocation et s'il faut fixer un montant minimal de 200 francs pour les enfants et de 250 francs pour les jeunes en formation.

A terme, il y aura une votation populaire. La Fédération suisse des sages-femmes soutient l'initiative populaire «Pour de plus justes allocations pour enfants!»

Saviez-vous qu'aujourd'hui...

• les allocations familiales sont payées dans chaque canton selon un autre système?

- suite aux lacunes de la loi, 300 000 enfants ne reçoivent pas d'allocation ou pas en entier?
- le montant des allocations familiales varie entre 160 et 444 francs?
- les coûts de l'enfant se montent en moyenne à 1400 francs par mois?
- les enfants représentent en Suisse le plus grand risque de pauvreté?
- que les déductions fiscales favorisent surtout avant tout les hauts revenus?

Saviez-vous que l'initiative «Pour de plus justes allocations pour enfants!»...

- exige enfin un système d'allocations familiales réglé au niveau national?
- garantit que, dans le futur, on verse une allocation à chaque enfant?
- augmente les allocations familiales à un montant minimal de 15 francs par jour?
- permet de couvrir une partie significative des coûts de l'enfant grâce à l'augmentation?
- représente une véritable reconnaissance du travail important fourni par les parents?
- vient en aide avant tout pour les bas et moyens revenus?

Pour en savoir plus: www.allocations-familiales.ch, Initiative «Pour de plus justes allocations pour enfants!», Case postale 5775, 3001 Berne.